

D 250325-19

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 25 mars 2025

Sur convocation en date du 19 mars 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 mars 2025 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin	VINIERE Michel
LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe
BONHOURS Paola	THERMET Laure	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	JOSSERAND Raphaël

Étaient excusés :

Sandra MERLE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET
 Meryl BURDY a donné pouvoir à Isabelle MARION
 Joséphine MAZUÉ a donné pouvoir à Annick LACOMBE
 Zahira BELQAID a donné pouvoir à Anja SCHUBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Myriam BRUNET

**MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES
 PROFESSIONNELS (DUERP)**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu la circulaire DRT n°6 du 18 avril 2002 prise pour application du décret n°2001-1016,

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 juillet 2012

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 19 mars 2025

L'autorité territoriale a l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses agents. Pour ce faire, elle doit procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Le premier document unique élaboré et adopté en juillet 2012 par le Conseil municipal fait l'objet d'une mise en jour régulière. La dernière mise à jour a été présentée en Comité Social Territorial du 19 mars 2025.

Le nouveau document unique comporte un recensement des mesures d'ores et déjà mises en place dans la collectivité, identifie les risques par famille de services, propose un plan d'actions (équipements de protection individuelle, formations...). Les risques psychosociaux et à la pénibilité conformément aux obligations réglementaires ont été pris en compte.

Il est à noter que les mesures principales d'amélioration effectuées qui ont été intégrées dans la mise à jour du DUERP sont les suivantes :

- Acquisition de vêtement de protection pour l'utilisation de la tronçonneuse
- Etude acoustique sur la cité des enfants (multi-accueil, centre de loisirs et restaurant scolaire)
- Mise en place d'un protocole de contrôle de la qualité de l'air
- Mise en place d'un protocole de contrôle de la qualité de l'eau
- Acquisition d'une caméra piétons pour le policier municipal
- Mise en place d'un exercice de simulation sur le plan communal de sauvegarde en décembre 2024
- Formations à connotation sécurité et prévention des risques professionnels :
 - o Formation PSC1 (premiers secours citoyen)
 - o Formation certiphyto pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
 - o Recyclage sur la conduite d'engin en sécurité
 - o Formation sur les échafaudages et port des harnais
 - o Formation recyclage AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
 - o Recyclage sur les habilitations électriques
 - o Formation préalable obligatoire des assistantes et assistants de prévention
 - o Formation sur la gestion du stress et émotions en contexte professionnel
 - o Utilisation de la tronçonneuse en toute sécurité

Pour 2025/2026, les actions prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Sécurité sur les travaux réalisés sur la voie publique → renforcement des vérifications sur la pose des panneaux de chantier
- Gestes et postures pour la petite enfance → réagencement de l'espace Pôle Petite Enfance
- Gestes et postures pour le restaurant scolaire → Installation d'une marche devant le cuiseur à pâte pour faciliter le nettoyage de la cuve, acquisition de chariots escamotables
- Gestes et postures pour le nettoyage des locaux → Formations PRAP et acquisition d'une autolaveuse ergonomique au gymnase des Carronniers
- Chute de hauteur pour les agents des Services Techniques → Achat d'un nouvel échafaudage. Poursuite de la sensibilisation sur les risques professionnels et incitation à l'utilisation des nacelles.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- adopter le document unique d'évaluation des risques professionnels mis à jour
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET

Le Secrétaire de Séance,
Myriam BRUNET



Document unique d'évaluation des risques professionnels



Commune de Viriat

www.viriat.fr

04 74 25 30 88



Table des matières

I.	RAPPELS SUR LE CADRE REGLEMENTAIRE.....	3
II.	METHODOLOGIE D'ELABORATION DU DOCUMENT.....	4
A.	ORGANISATION DE LA DEMARCHE DANS LA COLLECTIVITE	4
B.	COMITE DE PILOTAGE	4
C.	LES TRAMES DE TRAVAIL.....	5
D.	LE RECENSEMENT DES RISQUES.....	6
E.	LE CLASSEMENT DES RISQUES	7
F.	LE PLAN D' ACTIONS	8
G.	APPROBATION	8
III.	MISE A JOUR	9

I. RAPPELS SUR LE CADRE REGLEMENTAIRE

La loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 impose à tout employeur la réalisation d'une évaluation des risques professionnels.

Le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 précise que les résultats de cette évaluation doivent être transcrits et mis à jour dans un « document unique ».

Ce document est obligatoire depuis décembre 2002 et sa mise à jour doit être régulière : annuellement, à chaque décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité des agents, pour toute information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque.

Il doit comporter « un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail » et aboutir logiquement à la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à l'élimination des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Le document unique est un dossier qui consiste à :

- ▶ identifier les différents risques auxquels les agents de la collectivité sont exposés
- ▶ répertorier les moyens de préventions existants
- ▶ hiérarchiser ces risques ;
- ▶ prévoir des mesures de prévention.

II. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU DOCUMENT

A. ORGANISATION DE LA DEMARCHE DANS LA COLLECTIVITE

Pour réaliser le document unique, en 2012 une méthodologie a été définie en collaboration avec M SONNERY (CDG), Mme Carron (Directrice générale des services) et Mlle Loubeau (assistante au directeur des services techniques)

La méthodologie retenue était la suivante :

- Constituer un comité de pilotage
- Elaborer un planning prévisionnel avec des réunions
- Définir les différentes activités exercées par le personnel communal
- Identifier les différents risques auxquels les agents de la collectivité sont exposés
- Indiquer les mesures compensatoires existantes qui réduisent le risque
- Déterminer la gravité et la probabilité de chaque risque
- Définir un niveau de priorité des risques en fonction de leur gravité et de leur probabilité
- Prévoir des mesures de prévention
- Elaborer un plan d'actions avec un planning prévisionnel d'intervention
- Approuver le document unique

B. COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est constitué des chefs de service et ACO (Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de Sécurité).

Composition du comité de pilotage :

Secteur administratif : Mme Carron

Secteur entretien et nettoyage des bâtiments : Mr Merle (ACO) et Mr Fayard

Secteur voirie, espace vert et assainissement : Mr Bertin et Mr Fayard

Secteur restaurant scolaire : Mme Viverge

Secteur petite enfance : Mme Badoux et Mme Berger

Coordination du document unique : Mlle Loubeau et Mr Bakary (stagiaire)

Afin de donner à tous les agents une information sur la réalisation du document unique, une lettre explicative du maire a été transmise en mai 2009.

Des réunions de comité de pilotage et des réunions internes dans chaque service se sont organisés afin d'expliquer :

- le déroulement de la procédure d'élaboration du document unique
- le remplissage des trames
- la finalité du document

C. LES TRAMES DE TRAVAIL

1. TRAME n°1

Une 1^{ère} trame a été transmise aux agents en juin 2009 afin de répertorier les activités, les effectifs, les outils, matériels et produits utilisés ainsi que la fréquence de chaque activité. Pour ce faire, le chef de service a repris les fiches de poste et a réalisé une réunion interne avec ses agents afin qu'ils complètent le tableau ci-dessous.

Activités réalisées	Moyens technologiques ou produits utilisés pour réaliser la tâche	Nombre d'heures par semaine ou en %

2. TRAME N°2

Un travail de saisie de toutes ces informations a permis d'élaborer une 2^e trame comportant les activités par secteur, la fréquence et les premiers risques présumés existants. Cette 2^e trame a été transmise aux agents afin d'identifier : les risques complémentaires, la raison de ces risques et les solutions envisageables.

Activités qui présentent des risques	Risques identifiés <i>(à compléter si nécessaire)</i>	Remarque de l'agent – pourquoi ce risque ?	Exemples <i>(barrer les exemples qui ne vous concernent pas et compléter la colonne de gauche)</i>	SOLUTIONS ENVISAGEABLES <i>(Proposez vos mesures pour diminuer le risque, faciliter les conditions de travail...)</i>

D. LE RECENSEMENT DES RISQUES

A partir des trames complétées par les agents, le document unique est mis en forme. Il est composé de 4 familles de métiers et d'un plan d'actions.

Les 4 familles de métiers :

Les 4 familles de métiers sont :

- **Le service administratif** comprenant l'ensemble du personnel travaillant principalement dans les bureaux qui sont situés à la Mairie, la Bibliothèque, à l'Espace Multimédia, la Police municipale et à l'Accueil des services techniques.
- **Le service enfance** comprenant l'ensemble des activités situées à la cité des enfants : le Restaurant scolaire, la Garderie, la Crèche...
- **Le service technique** : comprenant les activités aux ateliers municipaux et les activités extérieurs. Il est composé de l'équipe bâtiment, l'équipe espace vert, l'équipe voirie et l'équipe assainissement.
- **Le service nettoyage**. Ils concernent les activités liées à l'entretien de tous les bâtiments communaux : Écoles ; Gymnases et parcs des sports ; Mairie et bâtiments annexes ; Cité des enfants

Pour chaque famille de métier, le tableau ci-dessous est complété :

Catégories thématiques d'activités	Risques identifiés	Pourquoi ces risques	Moyens de prévention existants	Probabilité	Gravité	Niveau de priorité	Actions et mesures à engager pour la prévention

E. LE CLASSEMENT DES RISQUES

Pour définir un niveau de priorité, on utilise 2 critères d'évaluations sur une échelle de valeurs classées de 1 à 4 :

→ Critère d'évaluation n°1 : La FREQUENCE d'exposition (F) de l'agent à ce risque. Ce critère est défini en fonction de l'effectif et du temps affecté à l'activité.

→ Critère d'évaluation n°2 : La GRAVITE potentielle (G) de l'accident ou de la maladie.

Niveau de la fréquence d'exposition (F)	Signification	Niveau de la gravité potentielle (G)	Signification
4	Rare (1 à 2 fois par an)	4	Mineure (Lésions superficielles sans arrêt de travail, inconfort)
3	Occasionnelle (1 à 2 fois par mois)	3	Significative (Lésions entraînant un arrêt de travail sans séquelles : entorse, coupure, lumbago...etc.)
2	Fréquente (1 à 2 fois par semaine)	2	Critique (Lésions entraînant un arrêt de travail avec séquelles : sectionnement, surdité, hernie...etc.)
1	Très fréquente (1 à plusieurs fois par jour)	1	Vitale (Lésions pouvant entraîner la mort : électrocution, chute de hauteur, cancers...etc.)

La combinaison de « F » et « G » donne une valeur du niveau de risque, de la façon suivante :

Gravité potentielle (G)	4				
	3				
	2				
	1				
		1	2	3	4
		Fréquence d'exposition (F)			

Valeur du risque (R)	Signification
Risque mineur	Priorité 3 – mesures compensatoires à mettre en place dans un délai de 5 ans
Risque significatif	Priorité 2 – mesures compensatoires à mettre en place dans un délai de 3 à 4 ans
Risque très important	Priorité 1 – mesures compensatoires à mettre en place dans un délai de 2 ans

L'étape d'évaluation permet ensuite de hiérarchiser les risques professionnels afin de déterminer les actions avec un planning de réalisation à mener en fonction des priorités.

F. LE PLAN D' ACTIONS

A partir des actions et mesures à engager pour la prévention, un plan d'actions a été défini. Il est décomposé en 4 programmes :

- Programme de formation
- Programme d'aménagement
- Programme d'amélioration de l'organisation
- Programme de modification des équipements

Chaque programme contient les informations ci-dessous :

Situation à risque	Risque	Descriptif action proposée	Délais	Responsabilité

Les résultats auxquels nous sommes parvenus dans ce présent travail montrent l'existence de nombreux moyens de prévention des risques professionnels dans les différents services de la mairie. Cela est lié aux efforts des autorités communales pour l'amélioration des conditions de travail des agents. Ces efforts portent entre autres sur la fourniture des équipements de protection individuelle et des matériels de travail de qualité, l'hygiène, la formation... Toutefois, pour que la maîtrise du risque soit correcte, il faut que les chefs de service vérifient régulièrement que les moyens de prévention existants soient respectés. Ainsi, il leur appartient d'inciter les agents au port des équipements de protection, de signaler tout équipement et tout matériel défectueux, de veiller à l'application des règles d'hygiène et de sécurité ainsi qu'à la réduction et à la suppression des risques pour lesquels les moyens de prévention sont insuffisants voire inexistantes.

G. APPROBATION

Le document unique a été approuvé lors de son élaboration par :

- Les chefs de service
- Le CTP Comité Technique Paritaire du 20 juin 2012
- Les élus (lors d'une réunion technique en juin)
- Le conseil municipal (en séance du mois de juin)
- M SONNERY (CDG)

A l'issue de la démarche, le document unique d'évaluation des risques professionnel a été communiqué à l'ensemble du personnel par courrier le 16 aout 2012

III. MISE A JOUR

Chaque année, le document unique est réévalué en fonction des mesures compensatoires mises en place et des nouveaux risques diagnostiqués.

La méthodologie :

- Réunion de travail avec les assistants et la conseillère de prévention pour réaliser les premières modifications ; prendre en compte les accidents de travail, et autres incidents constatés
- Transmettre le document unique à l'ensemble des chefs de service pour effectuer les modifications et proposer des mesures correctives
- Les chefs de service doivent associer les agents de son équipe : L'identification des risques, le classement des risques et les propositions d'actions de prévention font l'objet d'échanges pour proposer des actions de prévention appropriées.

Ces mesures peuvent comprendre :

- des actions de prévention des risques professionnels avec la rédaction de consignes de sécurité
- des actions de sensibilisation et de formation en interne, par le CNFPT ou autre organisme de formation
- la mise en place d'une nouvelle organisation
- des moyens adaptés : EPI équipement de protection individuelle, des aménagements ergonomiques....
- Selon les éléments, un plan d'actions est ensuite proposé par la conseillère de prévention
- Approbation du document unique lors du CST

<u>Date dernière mise à jour</u>	
➤ Réunion agents prévention/conseillère de prévention : en décembre puis le 29/01/25	19/03/25
➤ Modification par les chefs de service : du 30/01/25 au 21/02/25	
➤ Mise à jour du document : 25/02/2025	
➤ Validation au CST : 19/03/25	

PLAN D'ACTION

Catégories thématiques d'activités	Risques identifiés	SERVICES	Probabilité	Gravité	Niveau de priorité	Actions et mesures à engager pour la prévention	PRIORITE
Déplacements à l'extérieur	Chute de plain-pied	TOUS	2	2	2	Vérifier que les sites disposent de sel . Nettoyage par les services espace verts, éclairage des cheminement fonctionnel	2
	Renversement par un véhicule	TOUS	2	2	2	En 2026 construction d'une nouvelle Mairie permettant de rassembler des services communaux dans un seul bâtiment afin de réduire les déplacements ext (Mairie, état civil PM, salle de reunion du Jugnon)	2
		SERVICE ENFANCE	2	2	2	Vérifier et sensibilier au port des gilets haute visibilité par les encadrants Pas de gilet sur le MA ni MC ou CFA (sortie médiathèque gym)	2
		AGENT TPS MMERDIEN	2	2	2	Améliorer la signalisation du passage piéton ou la sécuriser mieux	2
	SERVICES TECHNIQUES	1	1	1	Vérifier le respect des consignes, notamment l'installation des panneaux de chantuer.	1	
Déplacements dans les locaux	Accidents de la circulation routière	PM / SERVICES TECHNIQUES	2	2	2	Mis en place de kit main libre dans les véhicules SP	2
	Chute de plain-pied	TOUS	3	2	2	Construction d'une nouvelle Mairie avec la présence d'un ascenseur	2
		SERVICES TECHNIQUES	2	3	2	Réagencement des ateliers avec l'agrandissement des bureaux en 2025 Mise ne place d'ombrière pour enlever tout les gros véhicules dans le hangar SP	2
Travail dans les locaux	Risques liés à l'éclairage	TOUS	3	3	3	Sensibiliser sur le positionnement de l'écran d'ordinateur (formation en 2022) à renouveler pour les agents non présents à cette date?	3
	Risques liés au bruit - à l'environnement autour du bâtiment	TOUS	3	3	3	EPI	3
	Risques liés au bruit - à l'intérieur du bâtiment (accueil)	TOUS	3	3	3	Projet de construction d'une nouvelle Mairie qui prendra en compte des exigences acoustiques	3
	Risques liés au bruit - présence des enfants	SERVICE ENFANCE / RESTAURANT	2	2	2	Formation / sensibilisation des enfants (utilisation d'un enregistreur pédagogique) Etude acoustique prévue en 2025 à la cité des enfants	2
	Qualité de l'air	TOUS	3	3	3	Mettre en place le protocole de qualité de l'air intérieur (en cours)	3
	Risques liés à l'ambiance thermique	TOUS	2	3	2	Pour les locaux accueillant des enfants problématique de l'aération des locaux en raison du risque intrusion. Projet d'une nouvelle Mairie avec rafraichissement par la géothermie	2
	Incendie/explosion	TOUS	3	1	2	Formations annuelle pour l'utilisation des extincteurs. Mise en conformité des locaux de stockage des produits ménagers Mise en place d'un protocole d'évacuation incendie (PPMS) en cours	2
Manutention / Utilisation du matériel de travail	Manutentions diverses	TOUS	3	3	3	Délocalisation de la Mairie et des archives en projet qui disposera d'un ascenseur	3
	Chute d'objet	TOUS	3	3	3	rangement des jouets dans des caisses stables sur les étagères	3
	Risques attentats	TOUS	3	1	2	Exercices de simulation (1 à 2fois/an) + installation d'un nouveau dispositif d'alerte PPMS sur les 3 écoles. Mise à jour du PCS et du PPM en décembre 2024	2
Relationnel et situations conflictuelles	Situations conflictuelles internes et externes (Violences, agressions verbales ou physiques...)	SERVICE ADMINISTRATIF	3	2	2	Formation en cas de hold-up Rassemblement des services Etat civil/ Mairie avec le local de la police municipale	2
		TOUS	3	2	2	Formation du personnel pour la gestion de l'agressivité du public verbale ou physique	2
		TOUS	3	2	2	Installation de caméra à l'extérieur des bâtiments communaux	2
		SERVICE ENFANCE	3	2	2	Mettre à l'écart les enfants excités pour ne pas qu'ils touchent aux autres enfants - Alerter les parents des enfants excités - formation : comportements difficiles des enfants de moins de 3 ans - Autorité et gestion du stress dans les relations avec les enfants	2

Catégories thématiques d'activités	Risques identifiés	SERVICES	Probabilité	Gravité	Niveau de priorité	Actions et mesures à engager pour la prévention	PRIORITE
		TOUS	3	2	2	Formation des agents et des chefs de service sur le management...	2
Risques psychosociaux	Risques liés à l'organisation du travail : évolution de poste	TOUS	3	2	2	Accompagner les services dans les nouvelles charges de travail ou de réorganisation	2
	Risques liés à l'organisation du travail : les horaires	SERVICES TECHNIQUES	3	2	2	Mise en place de binome	2
	Risques liés à l'organisation du travail : les absences	TOUS	1	3	2	Mettre en œuvre le plan de continuité d'activité : décider des effectifs minimums à partir desquels l'activité doit être reportée ou annulée, recenser les tâches nécessitant des qualifications particulières, identifier les agents compétents et leur disponibilité,	2
Travail avec les enfants	Manutentions diverses	SERVICE ENFANCE	1	2	1	Intervention d'un ergonome pour former aux Gestes et Postures et PRAP (Prévention des Risques liées aux Activités Physiques) . Séparation de l'usage de la salle de temps collectif qui sera dédié à la petite enfance premeir trimestre 2025. réaménagement de l'espace de change du RPE et CF	1
	Risques liés aux agents biologiques	SERVICE ENFANCE	2	3	3	Formation : entretien des locaux et du matériel éducatif	3
	Maladies contagieuses	SERVICE ENFANCE	2	3	2	Formation	2
Préparation des repas (restaurant scolaire et preparation repas petite enfance)	Manutentions diverses	PETITE ENFANCE / RESTAURANT	1	2	1	Mettre à disposition une plateforme pour faciliter le nettoyage du cuiseur (bac profond) Réorganiser le circuit de débarassage Utilisation des chariots pour débrassage côté maternelle S'équiper des chariots escamotable pour ranger les assiettes, les plateaux ...	1
	Intoxication alimentaire	RESTAURANT +Micro crèche	3	2	2	formation des agents tous les 2 ans méthode HACCP Traçabilité et suivi des températures, contrôle annuel du laboratoire d'analyses départemental	2
	Chute d'objet	PETITE ENFANCE / RESTAURANT	3	3	3	Acquisition de matériel adapté (poignée amovible sur les casseroles...)	3
Nettoyage des locaux	Manutentions diverses TMS	AGENT D'ENTRETIEN	1	2	1	formation des agents PRAP	1
	Risques liés aux substances et préparations dangereuses, aérosols, vapeurs, gaz	AGENT D'ENTRETIEN / PM	2	2	2	Nouveau marché des produits entretien avec 90% de produits en ECOLABELS	2
Manutentions diverses des services techniques	Risques liés aux substances et préparations dangereuses, aérosols, vapeurs, gaz	SERVICES TECHNIQUES	2	3	2	Formation Certibiocide à prévoir	2
	Risque d'explosion	SERVICES TECHNIQUES	2	2	2	Etablir un document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE). Etablir un protocole chargement/déchargement lors de la livraison du gazole	2
	Risques liés au H2S et travail confiné	SERVICES TECHNIQUES	3	1	2	Faire une formation CATEC si des agents decendent dans les regards de plus de 1,75m	2
	Manutentions diverses	SERVICES TECHNIQUES	1	2	1	formation sur gestes et postures du dos	1
	Risques liés à l'électricité	SERVICES TECHNIQUES	2	2	2	Contrôle annuel des petits équipements	2
	Risques liés à l'électricité	SERVICES TECHNIQUES	2	2	2	Formation et délivrance de l'Autorisation de travail à proximité des Réseaux. Renouveler les habilitations electriques de plus de 3ans.	2
	Chute de hauteur	SERVICES TECHNIQUES	2	1	1	Achat d'un nouveau échafaudage à prévoir . Continuer à sensibiliser et à inciter à l'utilisation des nacelles.	1
	Agression par des animaux	SERVICES TECHNIQUES	3	2	2	Voir si possibilité d'une formation pour l' approche des animaux errants (chiens, animaux agricole, NAC, ect)	2